

Chers voisins et riverains,

La situation

Vous avez peut-être ces derniers mois, en fonction de la localisation de votre résidence, été perturbés par un bruit quasi quotidien de machines provenant du lieu-dit les Hautes Salettes. Le site, source du bruit, couvre plus de 8 hectares, comprend 4 parcelles inscrites au PLU en zone A (agricole) et se situe dans le triangle compris entre le chemin de Vannières et des Ricards, celui du Malpasset et de la Muscatièrre et celui de la Bègude.

Deux exploitants de matériaux mènent des activités de type industriel sur une partie du site au motif de préparer les terrains à la culture de vignes ou d'oliviers. Pour information, sans finalité agricole avérée, les activités de type industriel ou commerciales sur une zone agricole sont strictement interdites et sanctionnées sévèrement par le code de l'urbanisme quand elles ne le sont pas également par le code de l'environnement pour atteinte irréversible à l'environnement et à la santé des riverains.

Les différentes machines de concassage, broyage, tamisage qui fonctionnent à demeure sur la zone ont depuis fait l'objet de simples déclarations en installations classées avec, quand ils existent, des affichages sur site si tardifs qu'ils ont rendu tous recours forclos.

Les conséquences multiples à cette situation, si vous êtes impactés, vous les connaissez : des atteintes significatives à la santé des riverains par la poussière générée et le bruit (+70 DB pour les plus proches) parfois 6 jours sur sept, des dommages irréversibles à l'environnement (déclassement AOC probable, détérioration de la qualité des sols), une sécurité des voies non assurée par le flux quotidien de camions de gros tonnage, un paysage transformé en chantiers pour plusieurs années encore compte tenu du dépôt de nouvelles déclarations d'activités.

Les actions engagées

Des courriers ont été envoyés début 2019 au maire de notre commune ainsi qu'aux services compétents de l'Etat en la matière : Préfet de Région, Préfet du département, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA). Une rencontre avec le maire a eu lieu le 27/02/2019. Des courriers de résidents à titre personnel ont complété ces actions.

Aucune décision à ce jour n'est intervenue, aucune réponse formalisée, quelques mouvements cependant sont à noter : un contrôle sur site réalisé par la DREAL courant avril 2019 (nous allons en demander le rapport), une visite sur site de l'adjoint à l'urbanisme avec le directeur technique de l'AOC Bandol, quelques contrôles routiers. Peu d'avancées significatives donc sinon probablement le rappel aux auteurs de troubles du cadre légal et peut être des consignes de modération transmises à l'occasion de ces visites. En effet, les activités sont depuis un peu plus espacées...sans changer la nature de celles-ci. Nous avons ainsi la sombre perspective de conserver durablement ces nuisances avec des exploitants plus avertis qu'auparavant.

Le collectif

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire au collectif d'une demi-douzaine de riverains qui ont conduit ces premières actions de poursuivre celles-ci en instruisant plus avant le dossier et en relançant les services

compétents de l'Etat. Pour être plus « écoutés », et sans envisager aucunement à ce stade une action en justice, il apparaît néanmoins judicieux dès à présent de s'appuyer sur un cabinet d'avocat pour nos futurs échanges avec l'ensemble des acteurs concernés et de s'assurer du concours d'un huissier pour les mesures du sonomètre qui nous est prêté gracieusement par le collectif HBSB (Halte aux Bruits en Sainte-Baume).

L'ensemble des actions futures seraient conduites sous le couvert de l'association ARCADE (Association de Résidents de la Cadière d'Azur pour la Défense de l'Environnement) qui mène déjà des actions collectives de même nature et conformes à son objet (préservation de l'environnement, et amélioration du cadre de vie des résidents). L'avocat pourrait être le même que celui conseillant l'ARCADE. Les moyens financiers nécessaires à la conduite de ces actions seraient provisionnés sur une ligne dédiée dans les comptes de l'association et collectées au sein du collectif des riverains concernés. Ce collectif élargi regrouperait l'ensemble des personnes impactées par les nuisances des hautes Salettes, ou simplement solidaires ou révoltées par ces atteintes au droit et à l'environnement.

Les modalités de fonctionnement au sein de l'association seront soumises pour accord au prochain conseil d'administration d'ARCADE qui se tiendra fin mai 2019.

Si à l'un des titres évoqués plus haut, vous souhaitez rejoindre ce collectif ou simplement obtenir plus d'informations, merci de vous signaler à l'une des 3 personnes ci-dessous. Ceci nous permettra de nous « recompter » et de prévoir la participation de chacun. Celle-ci devrait somme toute rester modeste compte tenu de la nature des actions à entreprendre à ce stade et de la participation espérée.

Yvette Nagral - chemin des Vannières et des Ricards – tél. : 06 80 11 15 51. @ : yvettenagral@orange.fr

Thierry Mazellier - chemin du Malpasset et de la Muscatière – tél. : 07 83 51 15 81. @ : tmazellier@wanadoo.fr

Patrick Lorenzo - chemin de la Bègude – tél. : 06 87 01 85 13. @ : patricklorenzo@gmail.com

Merci pour votre attention,

Pour le collectif « Halte aux Bruits aux Hautes Salettes », Patrick LORENZO, adhérent d'ARCADE

L'ARCADE est présidée par Marcel SIMON, le siège est situé au 817 chemin des Luquettes, 83740 La Cadière d'Azur. Site : www.arcadiere.org - @ : arcade.jm@orange.fr – tél : 06 87 04 00 78